

MANIFESTE

POUR LA SAUVEGARDE

D'UNE MÉDECINE LIBÉRALE

EN FRANCE

NOVEMBRE
2016

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée plaide pour la reconnaissance de la spécificité de la médecine libérale en France.



LE CONTEXTE

La spécificité de la médecine libérale française consiste en une double caractéristique de l'exercice des praticiens : une activité de ville d'une part couplée à une activité hospitalière publique ou privée d'autre part. Si les profils des médecins généralistes de ville et des médecins hospitaliers publics sont bien connus de l'ensemble des tutelles et des instances politiques, ceux des médecins exerçant en établissements privés ou sur les plateaux techniques semblent en revanche bien plus flous.

Pourtant, ils sont **40 000 médecins à exercer** dans les 1 000 établissements hospitaliers privés de France et à assurer **la prise en charge, chaque année, de 8,5 millions de patients. Il convient de souligner qu'ils peuvent exercer une activité de ville parallèlement à cette activité hospitalière privée et, qu'à ce titre, ils reçoivent des patients dans leurs cabinets médicaux qu'ils détournent, dans bien des cas, d'une hospitalisation inutile.**

Regroupés au sein des Conférences Médicales d'Établissements (CME) de l'Hospitalisation Privée, ces 40 000 médecins prennent en charge dans les cliniques privées où ils exercent :

- > **la moitié des actes de chirurgie**, avec une proportion largement majoritaire pour la chirurgicale en ambulatoire,
- > **un tiers des naissances**,
- > près de **la moitié des patients atteints de cancer**,
- > **plus d'un tiers des soins de suite et réadaptation**,
- > et **le quart des hospitalisations en psychiatrie.**

C'est ce manque de reconnaissance des médecins spécialistes libéraux dit « d'organes » qui pose aujourd'hui problème. L'accroissement constant des fonctions transversales, qui imposent une présence continue des médecins et génèrent une pression permanente sur le corps médical est d'autant plus préjudiciable qu'il n'existe à ce jour aucune ligne budgétaire pour l'ensemble de ces missions, contrairement aux médecins hospitaliers.

Si, à cela, on ajoute la non-revalorisation, depuis 2004, des actes du coût de la pratique, il est facile de comprendre le malaise de toute une profession. Ce malaise, s'il venait à s'accroître, pourrait aller jusqu'à **mettre en péril la qualité de la prise en charge des patients.**

La CNP CME HP est une Association qui a vu le jour après la publication de la loi hospitalière de 1991, créant les CME en établissements de soins privés. Elle a pour mission d'aider les CME de terrain dans leur rôle technique d'organisation de la collectivité médicale et de participer aux différents groupes de travail nationaux.



LA MÉDECINE LIBÉRALE EXCLUE DU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER (SPH)

Au cours du quinquennat qui se termine, le pouvoir en place a fortement contribué à renforcer la dualité médecins généralistes, hôpital public, avec une tendance forte à considérer que les spécialités d'organes seraient pratiquement l'apanage du domaine de l'hôpital public.

L'expression la plus emblématique de ce constat est le rétablissement du Service Public Hospitalier (SPH) et de ses obligations, de nature à mettre en grande difficulté financière les entreprises libérales existantes si elles souhaitaient s'y soumettre.

La loi santé, une loi d'exclusion pour la médecine libérale

Notre système de santé est performant mais inéquitable, c'est pourquoi il a été jugé indispensable de le moderniser.

La loi de santé s'articule autour de trois axes :

- › le renforcement de la **prévention**,
- › la réorganisation autour des **soins de proximité** à partir du médecin généraliste,
- › le développement des **droits des patients**.

La loi, qui prévoit notamment de recentrer l'offre de soins sur le service public hospitalier, **est plus que jamais considérée comme « une mise à mort de l'hôpital privé et de la médecine libérale »** de spécialité. La loi a été promulguée le 26 janvier 2016.

UN MANIFESTE EN TROIS AXES POUR INTERPELLER LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans ce contexte, les médecins exerçant au sein de l'hospitalisation privée et la Conférence Nationale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée souhaitent interpeller les candidats à l'élection présidentielle de 2017 autour de trois axes principaux :

AXE N°1

L'inscription dans leur programme du modèle de l'hospitalisation privée et du **secteur libéral comme un atout** (coût/qualité) et non pas comme une variable d'ajustement en :

- › revenant sur la notion de Service Public Hospitalier qui, à ce jour, a choisi d'exclure la médecine libérale,
- › mettant en avant la qualité du service rendu aux patients, comme instrument de décision pour attribuer des autorisations d'activités ou d'équipement lourds.

AXE N°2

La reconnaissance et l'appui aux professionnels libéraux afin de leur permettre de s'organiser en véritables « Entreprises Médicales » sur le territoire dans lequel ils exercent en :

- › développant les Entreprises Médicales libérales telles qu'on les connaît en radiologie, en ophtalmologie, mais aussi sur la prise en charge du cancer du sein en alternative aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),
- › positionnant ces Entreprises Médicales comme des éléments contributifs à la mise en place des Plateformes territoriales d'appui (PTA).

AXE N°3

Au sein de l'hospitalisation privée, la reconnaissance des médecins libéraux qui exercent en :

- › réformant le système de nominations des représentants des CME dans les instances de démocratie sanitaire,
- › associant les CME qui ont essentiellement des missions autour de la gestion des risques et de la sécurité des patients aux programmes de rémunération à la performance.